

## ARRETE

**Interdiction circulation**  
**Réparation fuite sur réseau d'eau**  
**au niveau du 7, Rue des Fossés**

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société SUEZ EAU FRANCE Centre-Val de Loire sise 213 Rue du Christ, BP 220, 45200 AMILLY, pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement, au niveau du 7, Rue des Fossés à Ouzouer sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 26/23

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Mardi 4 Avril 2023, pour une durée de 3 jours, au niveau du 7, Rue des Fossés, l'interdiction de la circulation sera totale, pendant la durée de l'intervention, sauf pour les riverains, les véhicules d'urgence et les véhicules autorisés.

L'accès à la Rue des Fossés restera possible par l'Avenue de la République et la Rue Grande.

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par le pétitionnaire.

**ARTICLE 2** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :  
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,  
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,  
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire  
- à la Société SUEZ

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 3 avril 2023.*



*Le Maire,  
Denis GERVAIS*